



Critères de priorité 2026 concernant l'attribution des places d'accueil régulier à la Farandole

Afin d'organiser l'attribution des places d'accueil à la Farandole, l'association "Les Amis des Bauges" a défini un certain nombre de critères de priorité d'accueil. Quelques informations préalables :

* La commission d'attribution des places est organisée début Mars 2026, pour attribuer les places à partir du mois de Septembre 2026. Réponse sera transmise aux familles par courrier au plus tard le 16 Mars

* L'ensemble des dossiers sont réétudiés chaque année (enfants déjà accueillis et nouvelles demandes d'accueil)

* les places sont attribuées pour l'année scolaire 2026/2027 (de l'ouverture en Août 2026 à la fermeture fin Juillet 2027)

* 23 places d'accueil régulier seront attribuées. La place restante étant réservée pour de l'accueil occasionnel. (Pour rappel la Farandole peut accueillir un maximum de 24 enfants par jour)

* Afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et la qualité de l'accueil, les places d'accueil régulier seront attribuées dans la limite de :

5 places par jour dans le groupe des bébés (nés ou à naître en 2026)

9 places par jour dans le groupe des Moyens (nés en 2025)

9 places par jour dans le groupe des Grands (nés en 2024)

* concernant les fratries, si les enfants n'ont pas le même nombre de points, les points appliqués aux enfants de la famille seront ceux les plus élevés

* Une liste d'attente est réalisée suite à la commission. Elle sera utile en cas de désistements ou de départs en cours d'année (les personnes en tête de la liste d'attente seront appelées en 1er)

* Les demandes d'accueil nous parvenant après le 16 Février 2026 , seront étudiées dès leur réception et intégrées à la liste d'attente

* Les enfants scolarisés ne peuvent être accueillis à la Farandole sous contrat régulier. Ils pourront éventuellement être accueillis, en fonction des places disponibles, de manière occasionnelle en dehors des jours d'école

* Sauf cas exceptionnel et temporaire, les membres de l'équipe accueillante de la farandole ne peuvent pas déposer de demande d'accueil à la farandole

* Date limite d'attribution de places : Mises à part les places attribuées à des enfants à naître à partir de Juin 2026, toute place attribuée non pourvue au 1er Octobre 2025 sera annulée et proposée à une autre famille

Critères de priorité	pièces justificatives	Points associés
Situation professionnelle des parents		
<i>Les points sont attribués pour chacun des parents (pour les parents isolés, les points sont comptés en double)</i>		
IMPORTANT : Dans tous les cas, les enfants des familles dont un des parents est sans activité professionnelle (par choix, retraité ou en congé parental avec reprise d'activité prévue au-delà de 3 mois après le 1er jour d'accueil souhaité) pourront être accueillis seulement 2 jours par semaine		
En activité professionnelle (en emploi, en formation, salarié ou indépendant, apprenti)		5
congé parental avec reprise d'activité dans les 3 mois (à partir du 1er jour d'accueil souhaité)	Attestation sur l'honneur (transmise par l'association). L'association pourra, si nécessaire, demander des documents complémentaires	5
En recherche d'activité		3
Etudiant		3
Sans activité professionnelle (cf plus haut)		1
congé parental (avec reprise d'activité au-delà de 3 mois après le 1er jour d'accueil souhaité)		1
Horaires professionnels irréguliers (planning d'au moins 1 des parents connu au plus tôt un mois à l'avance)	<i>Courrier explicatif de l'employeur (avec nom du responsable et cachet de l'entreprise)</i>	3
Situation Familiale		
Parent isolé ayant droit ou bénéficiaire de l'allocation de soutien familial	<i>justificatif Caf</i>	10
Fraterie (plusieurs enfants présents à la farandole : soit un nouvel enfant de la fraterie accueilli / soit plusieurs entrants en même temps)	<i>copie intégrale du livret de famille + N° Allocataire CAF</i>	2
enfant en situation de handicap	<i>Notification MDPH + notification de bénéficiaire ou ayant droit à l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (la possibilité d'accueillir l'enfant sera étudiée lors d'un entretien préalable entre la famille et le responsable de la structure)</i>	2
situation de handicap (reconnu mdph) des parents (point attribué à chacun des parents le cas échéant)	<i>Notification MDPH</i>	1
Autres critères de priorité		
Domiciliation		

Domiciliation sur l'une des 14 communes du Cœur des Bauges	<i>Justificatif de domicile (Factures eau, électricité, attestation d'assurance locative...de moins de 3 mois)</i>	10
Orientation par un partenaire institutionnel (Conseil Départemental)	<i>courrier du responsable du service partenaire (Conseil départemental notamment)</i>	3
Famille bénéficiaires des minimas sociaux (point attribué à chacun des parents le cas échéant)	<i>courrier justificatif de l'institution versant l'allocation (CAF, MSA)</i>	1

Quotient familial 2025

QF > 2000	<i>Attestation de Quotient Familial (CAF/MSA...) + N° allocataire</i>	1
1700 < QF < 2000		1,5
1200 < QF < 1700		2
1000 < QF < 1200		2,5
600 < QF < 1000		3
300 < QF < 600		3,5
QF < 300		4

Ancienneté à la Farandole

Pour les familles ayant un contrat d'accueil de 2 jours ou moins

Enfant ayant fréquenté la structure l'année scolaire 2025/2026	<i>Pas de justificatif à transmettre</i>	5
Enfant ayant fréquenté la structure les 2 années scolaires passées (2024/2025 & 2025/2026)		10

Pour les familles ayant un contrat d'accueil de 3 jours ou +

Enfant ayant fréquenté la structure l'année scolaire 2025/2026	<i>Pas de justificatif à transmettre</i>	15
Enfant ayant fréquenté la structure les 2 années scolaires passées (2024/2025 & 2025/2026)		20

Dans le cas d'une égalité de points entre 2 familles pour l'accueil de leur enfant, les critères suivants (dans cet ordre) seront déterminants :

- 1 : le quotient familial de la famille
- 2 : la situation professionnelle des parents
- 3 : l'ancienneté à la Farandole

Contact Responsable Multi-accueil la Farandole

Frédéric MARION : 04.79.54.99.58 ou lafarandole@amisdesbauges.org

Association "Les Amis des Bauges"

Avenue Denis Therme 73630 LE CHATELARD

Contacts : 04.79.54.87.64 ou info@amisdesbauges.org